

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN76

présenté par
Mme Adam, rapporteure

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 232, insérer l'alinéa suivant :

« - un effort prioritaire en direction de l'enseignement supérieur. Des partenariats devront être conclus avec les grandes écoles et les universités afin d'encourager les étudiants à souscrire un engagement à servir dans la réserve et leur faire effectuer leur formation militaire à l'occasion d'un semestre ou d'une année de césure. Cet engagement sera valorisé dans les parcours de formation des étudiants et des accès privilégiés aux bourses et logements étudiants seront mis en place. Une attention particulière sera portée aux écoles dont les élèves ont le statut de fonctionnaire, où la question de la généralisation sera étudiée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de favoriser l'engagement des étudiants dans la réserve en cherchant la conclusion de partenariats avec les universités et les grandes écoles pour valoriser cet engagement dans les parcours de formation. Un effort particulier devra être fait en direction des écoles de la fonction publique.